



Paris, le 14 janvier 2022

Madame Catherine GUILLOUARD
Présidente Directrice Générale de la RATP
54, Quai de la Rapée
75599 - Paris Cedex 12

Objet : Préavis de grève CGT-RATP.

Madame la Présidente Directrice Générale,

Pour faire suite à notre alarme sociale du 04 janvier 2022, qui a donné lieu à un constat de désaccord, vous ne semblez pas prendre la mesure de nos revendications salariales légitimes au regard des salaires qui décrochent, depuis déjà plusieurs années, par rapport aux coûts de la vie.

Les dernières mesures sporadiques, type prime « pouvoir d'achat » d'un montant de 100 € (+0,4 % sur le mois du versement), une seule fois, pour 15 000 agents, ne sont pas de nature à répondre aux réelles hausses des dépenses courantes constatées par l'INSEE en 2021, +3,6 % subis par tous et tous les mois.

Prétendre que les agents auraient bénéficié d'augmentations équivalentes ou supérieures à l'inflation depuis plusieurs années, c'est une manipulation du modèle de rémunération à la RATP.

Pour rappel, lorsqu'un agent prend un échelon, un niveau ou une qualification supplémentaire, ce sont les effets de son expérience, de sa qualification professionnelle, d'un examen ou d'une formation qu'il a suivie avec succès. Cette hausse de qualification et montée en compétence augmentent d'ailleurs sa productivité. Ce n'est sûrement pas une récompense, c'est se garantir un service public quotidien efficient et de qualité à disposition des usagers.

Ne pas envisager un rattrapage salarial, dans ce contexte de forte inflation, est une nouvelle provocation. Si « l'argent magique n'existe pas », l'argent est bien réel à la RATP. Le résultat net du premier semestre 2021 est déjà positif de 105 millions d'€. Bien que nous soyons encore en pleine crise sanitaire, les agents assurent, sans interruption, la continuité de service pour soutenir notamment l'économie. Ils ne sont donc pas une charge pour la société. C'est bien nous, les travailleurs, qui créons les richesses.

Pour toutes ces raisons, nous appelons tous les salariés, de toutes catégories et tous les services à s'inscrire dans l'appel interprofessionnel de la CGT, FO, SOLIDAIRES, FSU et les organisations étudiantes pour agir par la grève et en manifestation le jeudi 27 janvier prochain.

**La CGT-RATP dépose donc un préavis de grève :
- du mercredi 26 janvier 2022 à 20h au vendredi 28 janvier 2022 à 07h. -**

Sûrs que vous prendrez la mesure de notre initiative et dans l'attente de vous lire, soyez assurée, Madame la Présidente Directrice Générale, de l'expression de notre considération.

Bertrand HAMMACHE
Délégué syndical central



Le 27 janvier 2022, Je veux me mobiliser pour l'augmentation de mon salaire ! Comment me déclarer ?

POUR AGIR ET SE DÉCLARER GREVISTE :

1 / Sur urbanweb ratp :



a) Cliquez sur « application » puis sur « CONSER »

b) CONSER ouvert, cliquez sur « **je déclare mon entrée en grève** »

26/01/2022	20h00	28/01/2022	7h00	Préavis limité	Effectuer une déclaration préalable
------------	-------	------------	------	----------------	-------------------------------------

d) **Suivez les instructions pour la finaliser.**

2 / Se déclarer par téléphone en appelant le serveur vocal au : 01 587 82930

Important : se munir de sa carte de service pour la déclaration par téléphone.

Bien prendre note de son numéro de déclaration dans les deux cas.

S'agissant d'un préavis spécifique de moins de 36h00 :

Tout-e-s les agent-e-s n'ont pas à se déclarer.

Si vous avez un doute, demandez à vos représentant-e-s CGT-RATP.

Rendez-vous
dès 11h30
Place de la Bastille

Animations et
prises de parole

14h00
Manifestation
en direction du
ministère de
l'économie
(Bercy)

